

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MARBOZ

Nombre de membres afférents  
au Conseil Municipal : 19  
En exercice : 19  
Nombre de membres présents : 17  
Nombre de votes pour : 18  
Nombre de votes contre : 0  
Abstention : 0  
Date de la Convocation : 26/02/2024  
D2024040207

Séance du 2 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le deux avril à vingt heures, le conseil municipal de MARBOZ, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame MOIRAUD Christelle,

Etaient présents : MOIRAUD Christelle, NAVARIN Cécile, NICOLAS Carine, JAILLET Christian, POCHON Laurence, NEVORET Benoit, CARRUBA Isabelle, POCHON Béatrice, TISSERAND-BOUVARD Magali, GUILLERMIN Patrice, PONCIN Emmanuel, MIVIERE-BASSET Karine, CHATELET Jocelyne, DELIANCE Alexandre, BOUVARD Nelly, SOCHAY Hervé, CALLAND Cédric

Excusé : LAMBERET Anthony donne pouvoir à CARRUBA Isabelle

Absent : NOEL Simon

Monsieur NEVORET Benoît a été élu secrétaire de séance

**Objet** : Passation de l'avenant n° 1 au marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de l'espace culturel à l'étage de la médiathèque

Considérant l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour cette affaire à l'architecte Léa Poulénard Marcal pour un montant total d'honoraires initial de 37 100,00 € HT.

L'estimation prévisionnelle provisoire des travaux était de 315 000,00 € HT.

L'estimation prévisionnelle définitive des travaux est 319 789,00 € HT.

La phase de l'avant-projet définitif (APD) est validée.

S'agissant du montant définitif des honoraires :

Pour rappel, le forfait de rémunération pour les missions de l'avant-projet sommaire (APS) et à l'assistance aux opérations de réception (AOR) était fixé à prix forfaitaire provisoire.

La mission complémentaire ordonnancement, pilotage et coordination était rémunérée sur la base d'un prix forfaitaire définitif.

La rémunération complémentaire est le produit du taux de rémunération fixé dans le marché (10 %) par le montant du coût des travaux mentionné.

Le montant total des honoraires du marché (BASE + ordonnancement, pilotage et coordination (OPC) est donc porté à 37 578,90 € HT détaillé par éléments de missions et co-traitants comme suivent :

REPARTITION ENTRE LES CO-TRAITANTS				
Eléments de missions	% (hors OPC)	Montant de l'élément en €/HT	L. POULENARD MARCAL	ICT
		<b>100,00%</b>	<b>55,00%</b>	<b>45,00%</b>
APS	9,84%	3 146,72	1 430,33	1 716,39
APD	15,36%	4 911,96	3 318,54	1 593,42
PRO - DCE	30,05%	9 609,66	4 572,98	5 036,68
ACT	8,35%	2 670,24	1 231,19	1 439,05
EXE	17,75%	5 676,25	3 517,68	2 158,58
DET	12,75%	4 077,31	2 638,26	1 439,05
AOR	5,90%	1 886,76	879,42	1 007,34
OPC	FORFAIT	5 600,00		5 600,00
	TOTAL (hors OPC)	31 978,90	17 588,40	14 390,51
	TOTAL (avec OPC)	37 578,90	17 588,40	19 990,51

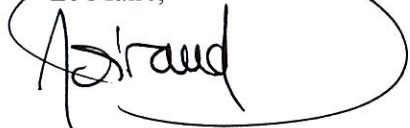
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le Code de la Commande Publique  
Vu la notification du marché de maîtrise d'œuvre du 22/09/2023

*Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,*

- Adopte l'avenant N°1, annexé, relatif au marché de Maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de l'espace culturel à l'étage de la médiathèque :
  - portant fixation du montant définitif des honoraires du maître d'œuvre,
  - portant fixation du coût prévisionnel définitif des travaux à un montant de 319 789,00 € HT
  - approuvant la phase APD
- Autorise Madame le Maire à signer le présent avenant,
- Autorise Madame le Maire à lancer la procédure de consultation des entreprises, à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de celle-ci, à signer les marchés ainsi que tous les documents nécessaires à leur exécution.



Pour copie conforme,  
Le Maire,

  
Christelle MOIRAUD